

Samedi 5 novembre 2016

Interpellation des partis

Les Républicains et
Parti Socialiste

au sujet de l'arme nucléaire



Deux militants antinucléaires pour la paix
seront jugés à Paris le 7 novembre

Le Procureur de la République de Paris a inculpé les deux militants pour "dommage grave, en l'espèce inscriptions et collage, cette destruction ayant été commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice".

Leur convocation est fixée au 7 novembre 2016 à 9h00 à la 29^{ème} Chambre correctionnelle du TGI de Paris. Ils encourent jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Du 6 et 9 août 2016 ont eu lieu, en huit lieux différents de France, des jeûnes et des manifestations en mémoire des bombardements nucléaires perpétrés sur Hiroshima et sur Nagasaki les 6 et 9 août 1945.

À Paris, un die-in (simulation du résultat d'un massacre par des militants qui s'allongent sur le sol) d'une durée de ¾ d'heure a eu lieu le 6 août devant le siège du parti Les Républicains, rue de Vaugirard, ainsi qu'une action de collage et d'inscription sur la vitrine.

Cette action non-violente avait pour but de faire connaître le coût exorbitant de la modernisation de l'arme nucléaire française, en contradiction avec la signature par la France du Traité de Non-prolifération, et de dénoncer le consensus des politiciens de droite et de gauche sur cette question.

La réaction policière a été rapide (le commissariat est à 400 m) et vigoureuse : deux membres avaient été repérés par la vidéo-surveillance de l'immeuble du parti comme ayant collé 15 autocollants anti-nucléaires et écrit à la craie grasse sur la vitrine : "Non au financement de l'arme nucléaire - 4 milliards d'euros/an à économiser !". Ces deux militants, Rémi et Sophie, ont été interpellés le 6 août à 11 h 30 et gardés à vue pendant une durée de 28 h 30.

Le marquage et les autocollants ont été enlevés dès la fin de l'action par des membres du parti Les Républicains, et chacun a pu constater l'absence de dégradation sur la vitre.



Ne jetez pas ce tract sur la voie publique

La réaction disproportionnée des forces de police et la formulation de l'inculpation semblent montrer l'hyper sensibilité de nos gouvernants aux critiques de la société civile face à leur politique et en particulier face au nucléaire, qu'il soit civil ou militaire.

Ce 5 novembre 2016, en solidarité avec les deux inculpés, des actions décentralisées de collage d'autocollants contre l'arme nucléaire ont lieu en France sur les vitrines ou les plaques des locaux du parti Les Républicains et du Parti Socialiste. Des mobilisations sont prévues à Carcassonne, Caluire, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Rennes, Tours, etc.

Le procès de l'arme nucléaire

L'arme nucléaire est immorale, irréaliste, dangereuse et coûteuse. Elle n'est absolument d'aucune utilité pour faire face à la menace et à l'action terroristes. Au contraire, elle offre une cible potentielle et un argument pour des fanatiques.

Elle est totalement inefficace pour combattre le crime transnational, les paradis fiscaux, la guerre cybernétique, pour prévenir ou faire cesser les conflits ethniques et religieux, etc. Par les dépenses qu'elles occasionnent au détriment de causes vitales et urgentes (lutte contre la misère et l'exclusion, etc.), les armes nucléaires engendrent l'instabilité et l'insécurité.

Plus grave, la dissuasion nucléaire exercée par le seul Chef de l'État démobilise la population au sujet de sa défense et la laisse totalement impréparée en cas d'échec d'agression externe - du type terrorisme - ou d'avènement d'un régime autoritaire en France. Nombre d'officiers supérieurs et d'hommes politiques reprochent d'ailleurs à l'arme nucléaire de limiter les crédits dont auraient besoin les forces conventionnelles pour assurer leurs missions sur les théâtres de conflits locaux.

L'arsenal nucléaire mondial est de 16 000 têtes nucléaires d'une puissance moyenne de 30 bombes d'Hiroshima chacune, soit 480 000 Hiroshima. La France en possède 300. Les États dotés refusent une convention d'élimination mondiale des armes nucléaires, et, au contraire, ils modernisent leur arsenal. Au vu de l'échec des conférences de désarmement récentes, nous demandons que la France respecte la lettre et l'esprit du TNP et joue un rôle moteur dans les conférences de désarmement.

Ce procès intervient alors qu'un vote à l'ONU se déroule pour aboutir à un **traité d'interdiction des armes nucléaires**, de même que les armes chimiques et bactériologiques et les mines antipersonnel sont interdites par la communauté des États du monde.

Voir : www.facebook.com/procesautocollants

Contact : man.lyon@nonviolence.fr – 06 28 96 31 85

Soutenu par



Samedi 5 novembre 2016 Interpellation des partis *Les Républicains* et Interpellation des partis *Les Républicains* et *Parti Socialiste* au sujet de l'arme nucléaire



Deux militants antinucléaires pour la Paix seront jugés à Paris le 7 novembre

Le Procureur de la République de Paris a inculpé les deux militants pour "dommage grave, en l'espèce inscriptions et collage, cette destruction ayant été commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice".

Leur convocation est fixée au 7 novembre 2016 à 9h00 à la 29^{ème} Chambre correctionnelle de Paris. Ils encourent jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Du 6 et 9 août 2016 ont eu lieu, en huit lieux différents de France, des jeûnes et des manifestations en mémoire des bombardements nucléaires perpétrés sur Hiroshima et sur Nagasaki les 6 et 9 août 1945.

À Paris, un die-in (simulation du résultat d'un massacre par des militants qui s'allongent sur le sol) d'une durée de ¾ d'heure a eu lieu le 6 août devant le siège du parti Les Républicains, rue de Vaugirard, ainsi qu'une action de collage et d'inscription sur la vitrine.

Cette action non-violente avait pour but de faire connaître le coût exorbitant de la modernisation de l'arme nucléaire française, en contradiction avec la signature par la France du Traité de Non-prolifération, et de dénoncer le consensus des politiciens de droite et de gauche sur cette question.

La réaction policière a été rapide (le commissariat est à 400 m) et vigoureuse : deux membres avaient été repérés par la vidéo-surveillance de l'immeuble du



parti comme ayant collé 15 autocollants anti-nucléaires et écrit à la craie grasse sur la vitrine : "Non au financement de l'arme nucléaire - 4 milliards d'euros/an à économiser !". Ces deux militants, Rémi et Sophie, ont été interpellés le 6 août à 11 h 30 et gardés à vue pendant une durée de 28 h 30.

Ne jetez pas ce tract sur la voie publique

Le marquage et les autocollants ont été enlevés dès la fin de l'action par des membres du parti Les Républicains, et chacun a pu constater l'absence de dégradation sur la vitre.

La réaction disproportionnée des forces de police et la formulation de l'inculpation semblent montrer l'hyper sensibilité de nos gouvernants aux critiques de la société civile face à leur politique et en particulier face au nucléaire, qu'il soit civil ou militaire.

Ce 5 novembre 2016, en solidarité avec les deux inculpés, des actions décentralisées de collage d'autocollants contre l'arme nucléaire ont lieu en France sur les vitrines ou les plaques des locaux du parti Les Républicains et du Parti Socialiste. Des mobilisations sont prévues à Carcassonne, Caluire, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Rennes, Tours, etc.

Le procès de l'arme nucléaire

L'arme nucléaire est immorale, irréaliste, dangereuse et coûteuse. Elle n'est absolument d'aucune utilité pour faire face à la menace et à l'action terroristes. Au contraire, elle offre une cible potentielle et un argument pour des fanatiques.

Elle est totalement inefficace pour combattre le crime transnational, les paradis fiscaux, la guerre cybernétique, pour prévenir ou faire cesser les conflits ethniques et religieux, etc. Par les dépenses qu'elles occasionnent au détriment de causes vitales et urgentes (lutte contre la faim, la misère, l'exclusion, etc.), les armes nucléaires engendrent l'instabilité et l'insécurité.

Plus grave, la dissuasion nucléaire exercée par le seul Chef de l'État démobilise la population au sujet de sa défense et la laisse totalement impréparée en cas d'échec d'agression externe - du type terrorisme - ou d'avènement d'un régime autoritaire en France. Nombre d'officiers supérieurs et d'hommes politiques reprochent d'ailleurs à l'arme nucléaire de limiter les crédits dont auraient besoin les forces conventionnelles pour assurer leurs missions sur les théâtres de conflits locaux.

L'arsenal nucléaire mondial est de 16 000 têtes nucléaires d'une puissance moyenne de 30 bombes d'Hiroshima chacune, soit 480 000 Hiroshima. La France en possède 300. Les États dotés refusent une convention d'élimination mondiale des armes nucléaires, et, au contraire, ils modernisent leur arsenal. Au vu de l'échec des conférences de désarmement récentes, nous demandons que la France respecte la lettre et l'esprit du TNP et joue un rôle moteur dans les conférences de désarmement.

Ce procès intervient alors qu'un vote à l'ONU se déroule pour aboutir à un **traité d'interdiction des armes nucléaires**, comme les armes chimiques et bactériologiques sont interdites par la communauté des états du monde.

Voir : www.facebook.com/procesautocollants

Contact : man.lyon@nonviolence.fr – 06 28 96 31 85

